

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
PERPIGNAN
4 Rue André Bosch

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

66000 PERPIGNAN

Concernant :	Dépôt effectué par :
! Société Anonyme	! Sté d'Exercice lib. Forme Ano.
! N.O.K.	! FIDUCIAIRE JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANC
! ESPACE AUTOMOBILE	! RESIDENCE LE MARTILYN
! CHEMIN DE LA FAUCEILLE	! 39 BD KENNEDY
!	!
! 66000 PERPIGNAN	! 66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B 379 492 374 <5011/1990B00740>

=====

! Pièces déposées le 30/11/1999 Numéro : 994368 !

=====

! PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 01/10/1999 !

! - NOMIN. COMMISSAIRES AUX CPTES !

! NOMINATION DE CO COMMISSAIRES AUX COMPTES TITU- !

! LAIRE ET SUPPLEANT !

=====

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Fidal

90 B740

COPIE

N.D.K.
S.A. au capital de 9.987.840 Francs
SIEGE SOCIAL : Espace Automobile Chemin de la Fauceille
66000 PERPIGNAN
R.C.S. : PERPIGNAN - B 379.492.374.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er OCTOBRE 1999

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 1er Octobre 1999 à 17 heures les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre remise en main propre à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier CHABRIER, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Madame Christine CHABRIER
- Monsieur Marcel TRESSOL.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Madame Nicole TRESSOL.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 9.248 actions sur les 9.248 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation remise à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, est également déposé :

- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.

Personne ne demandant la parole, la résolution suivante est alors mise aux voix.

RESOLUTION UNIQUE :

L'assemblée générale décide de désigner un second commissaire aux comptes titulaire et son suppléant, et nomme, pour six exercices :

- comme titulaire : la société FOURCADE AUDIT ASSOCIES - F2A
dont le siège social est à PERPIGNAN (66000) 1, avenue Jean Giono

- avec pour suppléant : la société SECA
dont le siège social est à PERPIGNAN (66100) 6, boulevard Kennedy

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chacun d'eux a déclaré accepter son mandat.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Copie conforme.
Le Président

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to the President, written over the printed name 'Le Président'.

Les Scrutateurs

Le Secrétaire